

ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL — NINTH SESSION

Official Records, 5 July — 15 August 1949

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL — NEUVIÈME SESSION

Procès-verbaux officiels, 5 juillet — 15 août 1949

TWO HUNDRED AND EIGHTY-THIRD MEETING

Held at the Palais des Nations, Geneva,
on Tuesday, 5 July 1949, at 11 a.m.

President : Mr. James THORN.

I. Opening statement by the President of the Council

The PRESIDENT, declaring open the ninth session of the Economic and Social Council, said that he hoped the association of those assembled would further strengthen the friendships that had developed between them, and that when the session came to an end members would leave the pleasant and historic city of Geneva with the conviction that they had made an effective contribution to the solution of the problems confronting them. He would like to convey to the Swiss Government and people, in whose country the session was being held, the goodwill and appreciation of the members of the Council and their best wishes for the progress and welfare of Switzerland, which had treated the Council with friendship and generosity on the occasion of its seventh session.

The Council had at its present session to consider an agenda which was probably the most burdensome in its history ; it contained nearly 50 items, covering a great variety of subjects. If the Council was to deal with all the items on its agenda and reach decisions based on adequate consideration, business-like attention to the task before it would be essential. The Council, despite the volume of work confronting it, was in a better position to carry out that work expeditiously than had been the case at previous sessions. It was learning from experience, and its subsidiary bodies were overcoming their initial difficulties ; in consequence, work was now reaching the Council in a better state of preparation. Rather more than half the items on the provisional agenda were reports from the Council's subsidiary bodies, or reports from the specialized agencies. The bodies which had prepared those reports, and their Secretariats, had expended a vast amount of thought and effort on them. Moreover, at its eighth session at Lake Success, the Council had disposed of several items, discussion of which had been deferred at earlier sessions. He believed that with punctuality, hard work, co-operation and good will, it would be possible to deal with all the

DEUX CENT QUATRE-VINGT- TROISIÈME SÉANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 5 juillet 1949, à 11 heures.

Président : M. James THORN.

I. Discours inaugural du Président du Conseil

Le PRÉSIDENT, en proclamant ouverte la neuvième session du Conseil économique et social, dit son espoir de voir l'assemblée ainsi réunie resserrer davantage encore les liens d'amitié que ses membres ont déjà noués ; il espère également qu'au terme de la présente session, les membres du Conseil quitteront l'aimable et antique cité de Genève avec la conviction d'avoir apporté une efficace contribution à la solution des problèmes qui se posent à eux. Il tient à exprimer au Gouvernement et au peuple suisses, dont le pays fournit le cadre de la présente session, les sentiments amicaux et les remerciements des membres du Conseil, ainsi que les vœux sincères qu'ils forment tous pour le succès et la prospérité de la Suisse, qui a manifesté à l'égard du Conseil, à l'occasion de sa septième session, tant d'amitié et de générosité.

Au cours de la session qui s'ouvre, le Conseil doit étudier un ordre du jour qui est probablement le plus chargé de son histoire avec près de cinquante points appartenant aux domaines les plus divers. Si le Conseil veut traiter tous les articles qui figurent à son ordre du jour et prendre des décisions fondées sur une étude suffisamment approfondie, il sera indispensable qu'il aborde sa tâche sans détour. Le Conseil, malgré l'importance des travaux qui l'attendent, est mieux armé pour s'acquitter de sa tâche avec promptitude qu'il ne l'était lors des sessions antérieures. Il gagne en expérience et ses organes subsidiaires viennent peu à peu à bout des difficultés auxquelles ils se heurtent au début ; aussi le travail du Conseil est-il mieux préparé qu'auparavant. La moitié, et davantage même, des points qui figurent à l'ordre du jour provisoire concernent les rapports adressés au Conseil par ses organismes subsidiaires ou des rapports émanant d'institutions spécialisées. Les organismes qui ont rédigé ces rapports et leur secrétariat y ont consacré beaucoup d'efforts et de réflexion. Par ailleurs, lors de sa huitième session qui s'est tenue à Lake Success, le Conseil a traité plusieurs points dont la discussion avait été ajournée au cours de sessions antérieures. Le

items on the agenda in six weeks as planned, and that the Council, which was a very important organ of the United Nations, would thus be enabled to give full evidence of its capacity and desire to discharge its responsibilities efficiently.

He welcomed the presence of representatives of the specialized agencies, in particular that of Mr. David Morse, Director-General of the International Labour Office, and of the consultants from non-governmental organizations ; those representatives were part of one great democratic organization, and possessed special qualifications for assisting the Council.

The Agenda Committee had sat on 29 and 30 June, and had discharged the duties assigned to it. Thanking his colleagues on the Committee for the useful work they had done, he expressed the hope that the Committee's recommendations would enable the Council to complete its first task, the adoption of the agenda for the ninth session, with all speed.

When the Council had been set up in a world shattered by war, its creators had hoped that it would seek understanding in a spirit of friendliness. It dare not disappoint the millions of men and women who longed desperately for a way out of their unhappy situation, so that they might live as dignified human beings in a peaceful world. He hoped that the Council would work together in harmony, remembering that the world was the home of all men, and that it was the privilege of members of the Council to labour together to make the world a place in which all could enjoy the opportunity of a good and fruitful life.

2. Adoption of the agenda (E/1326 and E/1372)

The PRESIDENT, presenting the report of the Agenda Committee (E/1372), said that the Committee was recommending the deletion of one item only from the provisional agenda, namely, item 5 (Question of the election of three members of the Economic Board for Palestine). Although the Committee had received suggestions that the discussion of certain items be deferred, it was not recommending that such action be taken in respect of any item on the provisional agenda. Two supplementary items had been proposed after the provisional agenda had been compiled : one (Displaced Greek populations), submitted by the Government of Greece, had been withdrawn by that Government ; the Committee was recommending that the other (World oil resources), submitted by the International Co-operative Alliance, should not be included in the agenda of the ninth session. The Committee's Report contained a list of items which it recommended "should be commenced in plenary without prior reference to a committee", and a list of items which should be referred without preliminary debate in plenary to the committees indicated

Président est convaincu qu'avec de la ponctualité, du zèle, de l'esprit de collaboration et de la bonne volonté, il sera possible de traiter tous les points qui figurent à l'ordre du jour dans le délai prévu de six semaines, et que le Conseil, qui est un très important organe de l'Organisation des Nations Unies, pourra ainsi donner toute la mesure de sa capacité et du désir qui l'anime de s'acquitter efficacement des missions qui lui incombent.

Le Président se félicite de la présence de représentants d'institutions spécialisées et, notamment, de M. David Morse, Directeur général du Bureau international du travail, ainsi que de consultants délégués par des organisations non gouvernementales ; ces représentants appartiennent à une grande organisation démocratique et sont particulièrement qualifiés pour assister le Conseil.

Le Comité de l'ordre du jour a siégé les 29 et 30 juin et s'est acquitté de la tâche qui lui était assignée. En remerciant ses collègues du Comité de l'utile travail qu'ils ont effectué, le Président exprime l'espérance que les recommandations du Comité mettront le Conseil en mesure de venir promptement à bout de la première de ses tâches, à savoir l'adoption de l'ordre du jour de la neuvième session.

Lorsque le Conseil a été créé, dans un monde dévasté par la guerre, ses créateurs espéraient qu'il s'efforcerait d'arriver à la compréhension mutuelle dans un esprit de bienveillance. Le Conseil ne saurait décevoir les millions d'hommes et de femmes qui aspirent désespérément à sortir de leur situation malheureuse pour être en mesure de mener une vie digne d'un être humain dans un monde pacifique. Le Président espère que le Conseil coopérera dans l'harmonie, sans jamais oublier que le monde appartient à tous les hommes et que c'est le privilège des membres du Conseil que de travailler ensemble à faire de la terre un lieu où l'humanité entière puisse trouver la possibilité de mener une vie bonne et utile.

2. Adoption de l'ordre du jour (E/1326 et E/1372)

Le PRÉSIDENT, en présentant au Conseil le rapport du Comité de l'ordre du jour (E/1372) dit que ce Comité recommande la suppression d'un seul point de l'ordre du jour provisoire, à savoir le point 5 (Question de l'élection de trois membres du Conseil économique pour la Palestine). Il a été proposé au Comité d'ajourner la discussion de divers points ; toutefois, le Comité ne recommande l'ajournement d'aucun des points de l'ordre du jour provisoire. Deux points supplémentaires avaient été proposés postérieurement à la date à laquelle a été établi l'ordre du jour provisoire : le premier (Populations grecques déplacées), présenté par le Gouvernement de la Grèce, a été retiré par ce Gouvernement. Quant au second (Ressources en pétrole dans le monde), présenté par l'Alliance coopérative internationale, le Comité recommande qu'il ne soit pas inscrit à l'ordre du jour de la neuvième session.

Le rapport du Comité renferme la liste des points dont ce Comité recommande que « l'étude soit abordée directement en séance plénière, sans renvoi préalable à un comité », ainsi que la liste des points qui devraient être renvoyés aux comités.

in the report. Acting on the advice of the Secretariat, the Agenda Committee was recommending that discussion of items 35, 9 and 34 should begin on 8 July, 11 July and 14 July respectively. The Agenda Committee had assumed that committee work would begin on the day following the adoption of the agenda, and had included in its report a list of items which it recommended should be discussed during the first week of the session; it had also included a list of items which it recommended should be discussed late in the session, together with suggestions as to the approximate order in which items should be taken. He intended, subject to the Council's approval, to follow the practice of proposing, at the conclusion of each day's work, a programme for the following day.

He hoped that the Council would succeed in adopting the agenda for its ninth session without unduly long debate.

Mr. HAKIM (Lebanon) proposed that the discussion of the two related items, "Report of the *ad hoc* Committee on the factors bearing upon establishment of an Economic Commission for the Middle East" (item 2), and the "Report of the second session of the Transport and Communications Commission: inland transport in the Middle East" (item 3), be deferred to a later session.

Mr. PENTEADO (Brazil), expressing appreciation of the work done by the Agenda Committee, said that the Committee had included in the list of items which it suggested might be discussed during the first week of the session, item 4 (International facilities for the promotion of training in public administration), and item 45 (Co-ordination of cartographic services of specialized agencies and international organizations). Those items, which were of direct concern to the Brazilian Government, which had originally submitted them, were closely connected with the important question of technical assistance. It would be advisable to defer discussion of those two items, at least until the general discussion on the question of technical assistance had taken place, since the views of representatives on them would doubtless be considerably affected by the more general discussion, which might also influence the scope and timing of the action to be taken under the other two items. Moreover, the report on the economic development of under-developed countries (E/1327/Add.1, page 55) referred specifically to the question of training and technical assistance in public administration and its direct bearing on the general problem of development, and in the Report of the Secretary-General on the co-ordination of cartographic services (E/1322) it was actually suggested that consideration of that item be deferred until after the general discussion on the question of technical assistance. The necessary co-ordination of action on the three items could best be effected if they were discussed in the order which he advocated.

désignés dans le rapport, sans discussion préliminaire en séance plénière. Sur l'avis du Secrétariat, le Comité de l'ordre du jour recommande que la discussion du point 35 commence le 8 juillet, celle du point 9 le 11 juillet, et celle du point 34 le 14 juillet. Le Comité de l'ordre du jour a admis, en principe, que les comités commenceront leurs travaux le lendemain du jour où seraient adoptés l'ordre du jour et il a fait figurer dans son rapport la liste des points dont il recommandait que l'examen eût lieu au cours de la première semaine de la session ; il a également établi la liste des points dont il recommande que l'examen ait lieu plus tard au cours de la session, en indiquant approximativement l'ordre de succession qui lui paraît le plus convenable. Sous réserve de l'approbation du Conseil, le Président a l'intention de proposer chaque jour, au terme des séances, le programme du lendemain.

Il espère que le Conseil pourra adopter l'ordre du jour de la neuvième session sans de trop longs débats.

M. HAKIM (Liban) propose d'ajourner à une session ultérieure l'étude de deux points connexes, à savoir le « Rapport de la Commission spéciale chargée d'étudier les facteurs intéressant la création d'une Commission économique pour le Moyen-Orient » (point 2) et le « Rapport de la deuxième session de la Commission des transports et communications : transports intérieurs dans le Moyen-Orient » (point 3).

M. PENTEADO (Brésil), après avoir dit combien il apprécie le travail accompli par le Comité de l'ordre du jour, dit que ce Comité a fait figurer dans la liste des points dont il propose que l'examen ait lieu au cours de la première semaine de la session, le point 4 (Mesures internationales propres à favoriser la formation professionnelle en matière d'administration publique) et le point 45 (Coordination des services cartographiques des institutions spécialisées et des organisations internationales). Ces points, qui intéressent directement le Gouvernement du Brésil et qui ont été, à l'origine, présentés par ce Gouvernement, sont étroitement liés à l'importante question de l'assistance technique. Il conviendrait d'ajourner la discussion de ces deux points au moins tant que le débat général sur la question de l'assistance technique n'aura pas eu lieu, car l'opinion des représentants sur ces points ne pourrait manquer d'être fortement influencée par la discussion générale, laquelle pourrait également avoir des répercussions sur la portée et la date de mise en œuvre des mesures qui résulteraient de l'examen des deux autres points. En outre, le rapport sur le développement économique des pays insuffisamment développés (E/1327/Add.1, page 61) mentionne expressément la question de la formation professionnelle et de l'assistance technique en matière d'administration publique et sa portée directe sur le problème général du développement ; quant au rapport du Secrétaire général sur la coordination des services cartographiques (E/1322), il propose même que l'examen de ce point soit ajourné jusqu'au moment où aura eu lieu la discussion générale sur la question de l'assistance technique. L'indispensable coordination de l'action à entreprendre sur ces trois points sera mieux assurée si l'étude en est entreprise dans l'ordre qu'a proposé le représentant du Brésil.

The PRESIDENT, pointing out that the interests of expeditiousness could best be served by discussing the recommendations of the Agenda Committee in the order in which they appeared in its report, requested speakers to confine their remarks to the questions of deletion or deferment of items.

Mr. P. C. CHANG (China) expressed profound appreciation of the way in which the President of the Council had guided the Agenda Committee, and of the constructive work which that Committee had done. He supported the proposal of the representative of the Lebanon that discussion of items 2 and 3 be deferred, since the Council should not insist on discussing them when the representative of the only country of the Middle East area represented on the Council was himself opposed to such a course, and because, although the Middle East was a very important region, the terms of reference of all the regional commissions of the Council would be reconsidered the following year, when the Council would be in a position to consider whether the general system of dealing with economic problems at regional level was satisfactory.

Mr. PLIMSOLL (Australia) was in favour of deferring discussion of item 5 (Question of the election of three members of the Economic Board for Palestine), but not of adopting the Agenda Committee's recommendation that the item be deleted entirely from the Council's agenda. He could not agree with the Agenda Committee that "General Assembly resolution 181 (II) which laid down that the three members of the proposed joint Economic Board for Palestine should be elected by the Council has been superseded by General Assembly resolution 189 (S-2) adopted on 14 May 1948". The provisions of resolution 189 (S-2) were supplementary to those of resolution 181 (II), and did not supersede them.

The PRESIDENT said that it followed from the words in resolution 189 (S-2): "the General Assembly... relieves the United Nations Palestine Commission of the further exercise of its responsibilities", that the Council was also relieved of its responsibility to elect the three members of the Economic Board for Palestine.

Mr. STINEBOWER (United States of America) also expressed appreciation of the thorough work carried out by the Agenda Committee, and supported the proposal of the representative of the Lebanon that discussion of items 2 and 3 be deferred to a subsequent session.

He felt hesitant about accepting the arguments adduced by the Agenda Committee as a reason for deleting item 5 from the agenda. Since the Council had spent some time at previous sessions in reaching decisions to defer discussion of the item, he suggested that it inform the General Assembly that it did not intend to include the item in its agenda until such time as the General Assembly might take action requiring it to do so.

Mr. PLIMSOLL (Australia) maintained that item 5 should not be deleted from the agenda. The fact

Le PRÉSIDENT, en soulignant le fait que, pour aller vite, il vaudrait mieux discuter les recommandations du Comité de l'ordre du jour dans l'ordre même dans lequel ces recommandations figurent au rapport, prie les orateurs de borner leurs observations à la question de la suppression ou de l'ajournement de tel ou tel point.

M. P. C. CHANG (Chine) félicite le Président du Conseil de la façon dont il a dirigé les travaux du Comité de l'ordre du jour ainsi que ce Comité, qui a fourni un travail vraiment constructif. Il appuie la proposition du représentant du Liban tendant à ajourner la discussion des points 2 et 3, parce que le Conseil ne saurait insister pour en connaître, alors que le délégué du seul pays du Moyen-Orient qui soit représenté au Conseil est lui-même opposé à cette façon de faire et parce que — si importante que soit la région du Moyen-Orient — le mandat de toutes les Commissions régionales du Conseil sera soumis à révision l'année prochaine quand le Conseil sera en mesure de se prononcer sur la question de savoir si le système qui consiste à étudier les problèmes économiques dans le cadre régional donne réellement satisfaction.

M. PLIMSOLL (Australie) préférerait ajourner la discussion du point 5 (Question de l'élection de trois membres du Conseil économique pour la Palestine), mais il est opposé à l'idée d'adopter la recommandation du Comité de l'ordre du jour tendant à rayer purement et simplement cet article de l'ordre du jour du Conseil. Il ne partage pas l'opinion du Comité de l'ordre du jour suivant laquelle «la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui prévoyait la désignation, par le Conseil économique et social, de trois membres du futur Conseil économique mixte pour la Palestine, a été remplacée par la résolution 189 (S-2) de l'Assemblée générale du 14 mai 1948». Les dispositions de la résolution 189 (S-2) complètent celles de la résolution 181 (II) sans les remplacer.

Le PRÉSIDENT déclare qu'il résulte des termes mêmes de la résolution 189 (S-2), «l'Assemblée générale... relève désormais la Commission pour la Palestine des Nations Unies des fonctions exercées par elle», que le Conseil a été également relevé de la responsabilité qui lui incombeait d'élire les trois membres du Conseil économique pour la Palestine.

M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) exprime aussi ses remerciements pour le travail si complet exécuté par le Comité de l'ordre du jour, et il appuie la proposition du représentant du Liban tendant à renvoyer l'étude des points 2 et 3 à une session ultérieure.

Il hésite à accepter les arguments invoqués par le Comité de l'ordre du jour à l'appui de sa recommandation visant à supprimer le point 5 de l'ordre du jour. Le Conseil a consacré un certain temps, lors des sessions antérieures, à se mettre d'accord pour renvoyer l'étude de ce point; aussi M. Stinebower suggère-t-il que le Conseil informe l'Assemblée générale de son intention de ne pas faire inscrire ce point à son ordre du jour avant le moment où l'Assemblée générale prendra la décision de l'inviter à le faire.

M. PLIMSOLL (Australie) soutient qu'il n'y a pas lieu de supprimer le point 5 de l'ordre du jour.

that the General Assembly had relieved the United Nations Palestine Commission of the further exercise of its responsibility did not absolve the Council from its obligation to consider at each session whether the time had come to elect the three members of the Economic Board for Palestine. Circumstances might arise which would require the Council to proceed to that election and, if the United States representative's suggestion were adopted, it would be unable to do so until it received explicit instructions from the General Assembly, which might entail a delay of several months, in view of the fact that the General Assembly normally met only once a year.

Replying to Mr. KATZ-SUCHY (Poland), Mr. OWEN, Assistant Secretary-General for Economic Affairs, said that the Secretariat, to his knowledge, had received no nominations for membership of the Economic Board for Palestine.

Mr. CORLEY SMITH (United Kingdom) supported the suggestion of the United States representative, since the Board had been designed to function in a situation which had never existed, and was unlikely to come into existence.

Mr. HAKIM (Lebanon) shared the views expressed by the United Kingdom representative. The establishment of the Board was part of the General Assembly's plan based on the co-existence of two States in Palestine, one Arab and one Jewish. No Arab State had as yet been set up in Palestine.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) agreed with the representative of Australia that discussion of item 5 should be deferred until such time as the need to consider it might arise. The proposal of the representative of the United States of America might appear acceptable on the surface, but he could not agree to its adoption by the Council, since the latter would thereby be taking a decision affecting the substance of the Palestine question, which he did not believe was the intention of the United States representative. If he had correctly understood that intention, there was general agreement that discussion of the item should be deferred in the manner suggested by the representative of Australia.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) also agreed with the representative of Australia that discussion of item 5 should be deferred, and opposed the United States representative's proposal. He thought the Council was not in a position to modify the General Assembly's resolution of November 1947.

Mr. STINEBOWER (United States of America) withdrew his suggestion, explaining that he had made it with a view to expediting the work of the Council.

In the absence of any proposal that item 5 should be deleted from the Council's agenda, the Council unanimously agreed to defer discussion of item 5 (*Question of the election of three members of the Economic Board for Palestine*) until a later session of the Council.

Le fait que l'Assemblée générale a relevé la Commission pour la Palestine des Nations Unies des fonctions exercées par elle n'enlève pas au Conseil l'obligation qui lui incombe d'étudier à chaque session si le moment est venu d'élire les trois membres du Conseil économique pour la Palestine. Des événements peuvent se produire, qui obligeront le Conseil à procéder à cette élection, et, dans le cas où la suggestion du représentant des Etats-Unis d'Amérique serait adoptée, le Conseil ne serait pas en mesure de le faire avant d'avoir reçu des instructions explicites de l'Assemblée générale, ce qui risquerait d'entraîner un retard de plusieurs mois, puisque l'Assemblée générale ne se réunit normalement qu'une fois par an.

En réponse à M. KATZ-SUCHY (Pologne), M. OWEN, Secrétaire général adjoint chargé des affaires économiques, déclare qu'à sa connaissance aucune désignation n'est parvenue au Secrétariat en vue de l'élection des membres du Conseil économique pour la Palestine.

M. CORLEY SMITH (Royaume-Uni) appuie la suggestion du représentant des Etats-Unis, puisque ce Conseil a été conçu pour fonctionner dans une situation qui n'a jamais existé et qui n'existera sans doute jamais.

M. HAKIM (Liban) partage le point de vue du représentant du Royaume-Uni. L'institution du Conseil faisait partie du plan de l'Assemblée générale prévoyant la coexistence en Palestine de deux Etats, l'un arabe et l'autre juif. Aucun Etat arabe n'a encore été constitué en Palestine.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) reconnaît, avec le représentant de l'Australie, qu'il y a lieu d'ajourner l'étude du point 5 jusqu'au moment où elle deviendra nécessaire. Peut-être la proposition du représentant des Etats-Unis d'Amérique semble-t-elle recevable à première vue, mais il ne peut consentir à son adoption par le Conseil ; en effet, ce dernier prendrait par là même une décision touchant au fond de la question palestinienne, ce que M. Arutiunian ne croit pas être dans l'intention du représentant des Etats-Unis. S'il a bien compris cette intention, il semble que l'unanimité se soit faite pour reconnaître qu'il y a lieu d'ajourner l'étude de ce point ainsi que l'a suggéré le représentant de l'Australie.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) estime également, avec le représentant de l'Australie, qu'il y a lieu d'ajourner l'étude du point 5, et il est opposé à la proposition du représentant des Etats-Unis. Le Conseil n'est pas, à son avis, en mesure de modifier la résolution de l'Assemblée générale de novembre 1947.

M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) retire sa suggestion en expliquant qu'il l'avait présentée afin d'accélérer les travaux du Conseil.

En l'absence de toute proposition tendant à retirer entièrement le point 5 de l'ordre du jour du Conseil, le Conseil décide à l'unanimité de renvoyer à une session ultérieure du Conseil l'étude du point 5 (*Question de l'élection de trois membres du Conseil économique pour la Palestine*).

Mr. SANTA CRUZ (Chile) enquired why the representative of Lebanon had proposed that discussion of items 2 and 3 be deferred. In 1947, the General Assembly had requested the Council to consider the question of the creation of an economic commission for the Middle East.¹ He pointed out that at the third session of the General Assembly in 1948 the Council had been recommended "to expedite the consideration of the establishment of an economic commission for the Middle East",² and that during the second part of the third session of the General Assembly the Council had been requested to devote attention to the need for the economic development of the former Italian Colonies,³ which formed part of the Middle East area.

He asked also whether item 49 (Unemployment and full employment), which had been proposed by the World Federation of Trade Unions, should figure on the agenda as a separate item, or should rather be discussed as part of item 8 (Report of the fourth session of the Economic and Employment Commission). Unemployment was one of the most important subjects before the Economic and Employment Commission. The terms in which the World Federation of Trade Unions had submitted the item for discussion did not reflect the constructive spirit essential to the satisfactory handling of that problem by the Council.

The PRESIDENT said that the Agenda Committee had discussed at length the question of the treatment to be accorded to item 49. It had decided not to recommend the adoption of the suggestion made by the representative of the United States Government, that the item should not be listed separately but as a document to be discussed in conjunction with the report of the Economic and Employment Commission; the Committee was, on the contrary, recommending "that items 8 and 49 should be dealt with together at the same time", but that item 49 should figure as a separate item on the agenda. He urged the Council to reach a decision on all suggestions about deferment or deletion before discussing the question of what treatment should be accorded to item 49.

Mr. HAKIM (Lebanon) said that he had proposed deferment of the discussion of items 2 and 3 for the reasons he had put forward at the eighth session—namely, that political developments and the political situation in the Middle East had been such that there was no firm basis for the co-operation essential to the proper functioning of a regional economic commission. In the absence of such a basis, it would be futile to set up an economic commission for the Middle East, and if that were in fact done at the ninth session, certain Middle East States might refrain from becoming members because of prevailing circumstances.

¹ See *General Assembly Resolutions*, second session, resolution 120 (II).

² See *General Assembly Resolutions*, third session, part I, resolution 199 (III).

³ See *General Assembly Resolutions*, third session, part II, resolution 266 (III).

M. SANTA CRUZ (Chili) demande pourquoi le représentant du Liban a proposé d'ajourner l'examen des points 2 et 3. En 1947, l'Assemblée générale avait invité le Conseil à étudier la question de la création d'une Commission économique pour le Moyen-Orient¹. Il fait remarquer qu'à la troisième session de l'Assemblée générale en 1948, il a été recommandé au Conseil «d'accélérer l'étude de l'institution d'une commission économique pour le Moyen-Orient»²; d'autre part, pendant la deuxième partie de la troisième session de l'Assemblée générale, le Conseil a été invité à accorder son attention aux besoins de développement économique des anciennes colonies italiennes³ qui faisaient partie de la zone du Moyen-Orient.

Le représentant du Chili demande également si le point 49 (Chômage et plein emploi) qui a été proposé par la Fédération syndicale mondiale, doit figurer à l'ordre du jour comme un point séparé, ou doit plutôt être étudié comme faisant partie du point 8 (Rapport de la quatrième session de la Commission des Questions économiques et de l'emploi). Le chômage est l'une des plus importantes questions dont soit saisie la Commission des questions économiques et de l'emploi. Les termes dans lesquels la Fédération syndicale mondiale a soumis ce point à l'examen du Conseil ne témoignent pas de l'esprit constructif sans lequel le Conseil ne saurait traiter ce problème de manière satisfaisante.

Le PRÉSIDENT déclare que le Comité de l'ordre du jour a longuement étudié la question du traitement qu'il convient d'accorder au point 49. Il a décidé de ne pas recommander l'adoption de la proposition du représentant du Gouvernement des Etats-Unis et tendant à faire figurer ce point à l'ordre du jour non pas en tant que point séparé, mais joint au rapport de la Commission des questions économiques et de l'emploi. Le Comité de l'ordre du jour recommande au contraire «que les points 8 et 49 soient étudiés en même temps», mais que le point 49 figure à l'ordre du jour comme un point séparé.

Le Président invite instamment le Conseil à prendre une décision sur toutes les propositions relatives à l'ajournement ou à la suppression, avant d'étudier la question du traitement qu'il convient d'accorder au point 49.

M. HAKIM (Liban) déclare qu'il a proposé l'ajournement de l'étude des points 2 et 3 pour les raisons qu'il avait avancées à la huitième session — à savoir l'évolution de la politique et la situation politique dans le Moyen-Orient ont été telles qu'il n'existe pas de base solide où faire reposer la coopération essentielle au bon fonctionnement d'une commission économique régionale. En l'absence d'une telle base, il serait vain de constituer une commission économique pour le Moyen-Orient, et, dans le cas où cette commission serait effectivement constituée à la neuvième session, certains Etats du Moyen-Orient pourraient bien s'abstenir de devenir membres en raison de la situation actuelle.

¹ Voir *Résolutions de l'Assemblée générale*, deuxième session, résolution 120 (II).

² Voir *Résolutions de l'Assemblée générale*, troisième session, première partie, résolution 199 (III).

³ Voir *Résolutions de l'Assemblée générale*, troisième session, deuxième partie, résolution 266 (III).

The Council unanimously agreed to defer until a later session discussion of item 2 (Report of the ad hoc committee on the factors bearing upon the establishment of an economic commission for the Middle East) and item 3 (Report of the second session of the Transport and Communications Commission: inland transport in the Middle East).

The PRESIDENT urged the representative of Chile not to press his suggestion that item 49 should not be treated as a separate item, but incorporated in item 8. The aim of the Agenda Committee in making its recommendations on those two items had been precisely that of avoiding long discussions in the Council on the question of the treatment to be accorded to item 49.

In the absence of further comment on the question of the treatment to be accorded to item 49, the President drew attention to the Committee's recommendation relating to item 6 (E/1372, page 3).

The Council unanimously endorsed the Agenda Committee's recommendation that item 6 (Report of the Secretary-General on housing, and town and country planning) should not be listed as a separate item, but that the document relating thereto (E/1343) should be considered under item 19. (Report of the Social Commission).

The Council further unanimously endorsed the Agenda Committee's recommendation (E/1372, page 3, second paragraph) that the agenda should include all other items included in the provisional agenda, subject to the deferment of items 2 and 3 and 5, as previously agreed.

The PRESIDENT pointed out that the Agenda Committee had recommended, for the reasons given in the third paragraph on page 3 of its report, that the first proposed supplementary item (World oil resources) should not be included in the agenda.

He had received the previous evening a letter from Dr. Odhe, Director of the International Co-operative Alliance, explaining why it had been impossible for the Alliance to submit its request and the relevant documentation more than six weeks before the opening of the session, and enclosing a letter received by Dr. Odhe from Mr. Lyman C. White, Secretary to the Council Committee on Non-governmental Organizations. In the light of those communications it might be considered that the Council owed it to the International Co-operative Alliance to refer the question back to the Agenda Committee for reconsideration.

Mr. STINEBOWER (United States of America) had no strong objection to reconsideration of the six-weeks rule in the present case; but he pointed out that the delay in receipt of the basic document on the question had led to its having to be reproduced in Geneva, and hence made available to many representatives, including himself, only on their arrival there. He wondered whether the Council was in a position to consider so weighty a problem at such short notice.

The PRESIDENT confirmed that the inadequacy of the time available to representatives for study

Le Conseil décide à l'unanimité de renvoyer à une session ultérieure l'étude du point 2 (Rapport de la commission spéciale chargée d'étudier les facteurs intéressant la création d'une commission économique pour le Moyen-Orient) ainsi que celle du point 3 (Rapport de la deuxième session de la Commission des transports et communications : transports intérieurs dans le Moyen-Orient).

Le PRÉSIDENT invite instamment le représentant du Chili à retirer sa suggestion tendant à joindre le point 49 au point 8. En faisant ses recommandations sur ces deux points, le Comité de l'ordre du jour s'était précisément donné pour objet d'épargner de longues discussions au Conseil sur la question du traitement qu'il convient d'accorder au point 49.

En l'absence de toute autre observation sur la question du traitement à accorder au point 49, le Président attire l'attention du Conseil sur la recommandation du Comité relative au point 6 (E/1372, page 3).

Le Conseil fait sienne à l'unanimité la recommandation du Comité de l'ordre du jour tendant à ne pas inscrire à l'ordre du jour comme un point distinct, le point 6 (Rapport du Secrétaire général sur l'action entreprise dans le domaine du logement, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes), mais à examiner le document qui s'y rapporte (E/1343) en même temps que le point 19 (Rapport de la Commission des questions sociales).

Le Conseil fait également sienne à l'unanimité la recommandation du Comité de l'ordre du jour (E/1372, page 3, paragraphe 2) tendant à inscrire à l'ordre du jour tous les autres points figurant à l'ordre du jour provisoire, sous réserve de l'ajournement des points 2, 3 et 5 antérieurement décidé.

Le PRÉSIDENT fait remarquer que le Comité de l'ordre du jour a, pour les raisons indiquées à la page 3, paragraphe 3, de son rapport, recommandé que le premier point supplémentaire proposé (Ressources mondiales en pétrole) ne soit pas inscrit à l'ordre du jour.

Il a reçu la veille au soir du Dr Odhe, Directeur de l'Alliance coopérative internationale, une lettre où celui-ci explique pourquoi l'Alliance s'est trouvée dans l'impossibilité de présenter sa demande accompagnée des documents pertinents plus de six semaines avant l'ouverture de la session ; le Dr Odhe joignait une lettre qu'il avait reçue de M. Lyman C. White, Secrétaire du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales. Compte tenu de ces communications, le Conseil considérera peut-être qu'il doit à l'Alliance coopérative internationale de renvoyer la question au Comité de l'ordre du jour pour nouvel examen.

M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) ne s'oppose pas à ce que « la règle des six semaines » soit reconstruite dans le cas présent ; mais il fait remarquer que le retard dans la réception du document de base sur cette question a eu pour conséquence qu'il a fallu le reproduire à Genève et qu'il n'a donc été mis à la disposition de nombreux représentants, y compris lui-même, que lors de leur arrivée à Genève. Il se demande si le Conseil est en mesure d'étudier à si bref délai un problème aussi important.

Le PRÉSIDENT confirme que c'est l'insuffisance du temps dont les représentants disposaient pour

of the documentation, and not the formal question of non-observance of the six-weeks rule, had been the main consideration which had led the Agenda Committee to its decision.

The Council unanimously endorsed the Agenda Committee's recommendation that the first proposed supplementary item (World oil resources) should not be included in the agenda for the ninth session.

The PRESIDENT drew attention to the statement in section 7 of the Agenda Committee's report (pages 4 and 5) that the Committee had contemplated that, in addition to the standing committee on non-governmental organizations, there would be established economic and social committees of the whole, and a co-ordination committee.

Mr. PLIMSOLL (Australia) considered that the co-ordination committee should also be a committee of the whole, or, if that were impossible, that it should be open to all delegations to be represented on it if they so wished. He pointed out that many countries had sent large delegations to the Council with a view to being represented on all committees set up.

Similarly, he considered that there was good reason to set up a special committee, or at least a sub-committee, to deal with items 9 and 33, but that any delegation which wished to be represented on it should not be debarred therefrom, particularly in the case of item 9.

The PRESIDENT stated that in the note (E/C.3/19) submitted by the United States delegation, and considered by the Agenda Committee, the suggestion had already been made that the co-ordination committee should be a committee of the whole, and that the reports of the specialized agencies should be referred to it.

He felt that the Council might usefully consider, not only the Australian representative's proposal by itself, but also the suggestion of the United States delegation to which that representative had referred, and the precedent established at the seventh session, when the Committee on Matters Relating to Co-ordination had comprised twelve members.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) suggested that the Council should discuss its committee structure as a whole. It was obvious that, for example, the decision on the size of the co-ordination committee would depend in part on whether it was decided to set up a special committee to deal with items 9 and 33, since the number of committees that could be set up was limited by the size of delegations.

Replying to Mr. CORLEY SMITH (United Kingdom), Mr. YATES, Secretary to the Council, recalled that the arrangement to have two simultaneous and one consecutive team of interpreters had been accepted by the Council at its eighth session. It would be impossible, quite apart from the serious budgetary implications, to provide at short notice teams of simultaneous interpreters to service more than two committees sitting concurrently.

étudier le document, et non pas la question purement formelle de la non-observation de la « règle des six semaines », qui a amené le Comité de l'ordre du jour à prendre sa décision.

Le Conseil adopte à l'unanimité la recommandation du Comité de l'ordre du jour tendant à exclure de l'ordre du jour de la neuvième session le premier point supplémentaire proposé, à savoir (Ressources mondiales en pétrole).

Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur la déclaration, figurant à la section 7 du rapport du Comité de l'ordre du jour (pages 4 et 5), selon laquelle le Comité a envisagé de créer, en plus du Comité permanent chargé des organisations non gouvernementales, un comité économique et un comité social, l'un et l'autre pléniers, ainsi qu'un comité de coordination.

M. PLIMSOLL (Australie) estime que le comité de coordination doit être aussi un comité plénier ou, si c'est impossible, qu'il doit être loisible à toutes les délégations de s'y faire représenter si elles le désirent. Il souligne qu'un grand nombre de pays ont envoyé d'importantes délégations au Conseil avec l'intention de se faire représenter à tous les comités qui seront créés.

D'une manière analogue, il considère qu'il y a d'excellentes raisons pour créer un comité spécial, ou au moins un sous-comité, qui se consacrera à l'étude des points 9 et 33, mais qu'une délégation qui souhaiterait s'y faire représenter ne saurait en être empêchée, particulièrement dans le cas du point 9.

Le PRÉSIDENT déclare que dans la note (E/C.3/19) présentée par la délégation des Etats-Unis et étudiée par le Comité de l'ordre du jour, il a déjà été proposé que le comité de coordination soit un comité plénier et que les rapports des institutions spécialisées lui soient soumis.

Il estime que le Conseil pourra utilement étudier non seulement la proposition du représentant de l'Australie en elle-même, mais aussi la suggestion de la délégation des Etats-Unis, à laquelle le représentant de ce pays vient de faire allusion, ainsi que le précédent créé au cours de la septième session, alors que le Comité chargé des questions de coordination comprenait douze membres.

M. SANTA CRUZ (Chili) estime que le Conseil devrait délibérer sur la structure de ses comités considérée dans son ensemble. Il est évident, par exemple, que la décision prise sur le nombre des membres du comité de coordination dépendra en partie de la décision prise sur la création d'un comité spécial chargé des points 9 et 33, étant donné que le nombre des comités qui peuvent être créés est limité par l'importance des délégations.

Répondant à M. CORLEY SMITH (Royaume-Uni), M. YATES, Secrétaire du Conseil, rappelle que le Conseil, lors de sa huitième session, a accepté les dispositions prises en vue de lui assurer les services de deux équipes d'interprétation simultanée et d'une équipe d'interprétation consécutive. Il serait impossible, même si les graves incidences financières d'un tel plan n'entraient pas en ligne de compte, d'assurer au Conseil, à bref délai, le service d'équipes d'interprétation simultanée pour plus de deux comités siégeant en même temps.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) pointed out that there would have to be interpretation from and into English, French, Spanish and Russian in the co-ordination committee, whether it was a committee of the whole or not. The Council should not create the precedent of making the composition of committees dependent on facilities for interpretation. He suggested that before the Council took a formal decision as to its size, all delegations which wished to be represented on the co-ordination committee should notify the President.

The PRESIDENT and Mr. STINEBOWER (United States of America) welcomed the practical suggestion made by the Soviet Union representative. The United States representative pointed out, however, that it might be difficult for some delegations to decide whether they wished to be represented on the co-ordination committee until the Council had pronounced itself on his delegation's suggestion that the reports of the specialized agencies be referred to that committee.

Mr. SUTCH (New Zealand) agreed with the Soviet Union and United States representatives. He further suggested that the President should be empowered to appoint members of the co-ordination committee in the light of the requests made to him by delegations, while ensuring satisfactory geographical distribution. It might be found that only twelve members, or even less, would wish to serve on the committee.

Mr. BORBERG (Denmark) felt that far greater importance than at present should be attached to co-ordination between the various organs of the United Nations. On the other hand, there was no point in setting up a committee of the whole if certain delegations would be unable to send representatives to it. He could not agree with the New Zealand representative that geographical distribution was relevant in that connexion. The co-ordination committee should be composed of all those members which wished to serve upon it. Delegations would however be unable to decide whether they wished to do so until they knew what items would be referred to it.

The Council unanimously decided to request the President to report back to it on the results of his consultations with the various delegations as to whether they wished to serve on the co-ordination committee.

The PRESIDENT at this point extended a welcome to Dr. von Ernst, Director of the International Telecommunication Union. He then pointed out that the Agenda Committee had recommended that the items set out on pages 5 and 6 of its report should be considered first in plenary, without prior reference to a committee.

Replying to Mr. SANTA CRUZ (Chile), he stated that, although there had been a division of opinion in the Agenda Committee, the majority of members had considered that it would be more expeditious to refer the reports of the regional economic commissions (items 15, 16 and 17) direct to a committee, with the object of avoiding the duplication involved in their being considered first in plenary and subsequently in committee.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que l'interprétation devra être assurée en anglais, français, espagnol et russe au comité de coordination, que ce soit un comité plénier ou non. En faisant dépendre la composition des comités des possibilités d'interprétation, le Conseil créerait un précédent auquel il doit se refuser. Il propose qu'avant que le Conseil ne se prononce officiellement sur le nombre des membres du comité, toutes les délégations qui désirent se faire représenter au comité de coordination en avisent le Président.

Le PRÉSIDENT et M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) accueillent favorablement la suggestion pratique du représentant de l'Union soviétique. Le représentant des Etats-Unis signale toutefois qu'il pourra être difficile à certaines délégations de décider si elles désirent se faire représenter au comité de coordination, tant que le Conseil ne se sera pas prononcé sur la proposition faite par sa délégation, tendant à renvoyer à ce comité les rapports des institutions spécialisées.

M. SUTCH (Nouvelle-Zélande) se range à l'avis des représentants de l'Union soviétique et des Etats-Unis. Il propose d'autre part que le Président soit habilité à désigner les membres du comité de coordination en tenant compte des demandes qui lui seront adressées par les délégations, tout en assurant une répartition géographique satisfaisante. Il pourra se faire que seulement douze membres, voire moins encore, soient désireux de siéger au comité.

M. BORBERG (Danemark) estime qu'il y a lieu d'attacher beaucoup plus d'importance qu'on ne le fait actuellement à la coordination entre les différents organes des Nations Unies. D'autre part, il est inutile de créer un comité plénier si certaines délégations ne sont pas en mesure d'y envoyer des représentants. Il ne peut admettre, avec le représentant de la Nouvelle-Zélande, qu'il soit opportun de tenir compte de la répartition géographique dans ce cas. Le comité de coordination doit être composé de tous les membres qui sont désireux d'y siéger. Toutefois, les délégations ne seront pas en mesure de dire si elles le souhaitent tant qu'elles ne sauront pas quels points lui seront renvoyés.

Le Conseil décide à l'unanimité de demander au Président de lui communiquer les résultats de ses consultations avec les différentes délégations sur la question de savoir si elles souhaitent siéger au comité de coordination.

Le PRÉSIDENT, à ce moment, souhaite la bienvenue au Dr von Ernst, Directeur de l'Union internationale des télécommunications. Il remarque ensuite que le Comité de l'ordre du jour a recommandé que les points énoncés aux pages 5 et 6 de son rapport soient étudiés d'abord en séance plénière sans renvoi préalable à un comité.

En réponse à M. SANTA CRUZ (Chili), il déclare que, bien que l'opinion ait été divisée au Comité de l'ordre du jour, la majorité des membres a considéré qu'il serait plus expédient de renvoyer directement à un comité les rapports des commissions économiques régionales (points 15, 16 et 17) afin d'éviter le double emploi qui ne manquerait pas de se produire s'ils étaient étudiés d'abord en séance plénière, et ensuite en comité.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) considered that it would involve no duplication of work, and would also lighten the heavy load on the Economic Committee, to follow the precedent created at the seventh session and to discuss the reports of the regional economic commissions in plenary—immediately after consideration of item 9 (Economic development of under-developed countries), on which some of them at least would have considerable bearing. He recalled that, at the seventh session, the report of the Economic Commission for Latin America had easily been disposed of in plenary. Similarly, in the reports now submitted there were very few draft resolutions which would be likely to call for detailed consideration in committee.

He therefore formally proposed that items 15, 16 and 17, being the annual reports of the Economic Commissions for Europe, Asia and the Far East and Latin America, should be included among the items to be examined first in plenary.

Mr. P. C. CHANG (China) supported the Chilean representative's proposal.

The Council unanimously adopted the proposal of the Chilean representative.

Replying to Mr. STINEBOWER (United States of America), the PRESIDENT explained that the Agenda Committee had considered that item 47 (Calendar of Conferences for 1950), which raised questions of co-ordination between the United Nations and the specialized agencies, should be referred to the co-ordination committee. With regard to item 31 (Report of the United Nations International Children's Emergency Fund), there had been a division of opinion in the Committee, but the majority of representatives had felt that that item, too, should be sent to a committee before being examined in plenary.

Mr. STINEBOWER (United States of America) stated that he would not press his point unless he was supported, although he had not found the President's explanation very convincing, especially in respect of item 47. It might have been urged for the same reason that the Report of the Commission on Narcotic Drugs, which involved social questions, should be referred to the Social Committee before being considered in plenary.

In his opinion there were two main reasons for which any item should be initially examined in plenary: either because it was simple, so that duplication of discussion might thereby be avoided, or because it was complex and of great importance, so that all aspects of the problem needed to be brought out in plenary before it was subjected to detailed examination in committee.

The PRESIDENT stated that the Agenda Committee had taken into account the fact that it had been proposed in the Notes submitted by the French, United Kingdom and New Zealand delegations (E/C.3/25, E/C.3/23 and E/C.3/21) that item 47 should be referred direct to a committee, and in the notes of the French and United King-

M. SANTA CRUZ (Chili) estime qu'il n'y aurait pas de double travail et que la lourde charge qui pèse sur le Comité économique se trouverait allégeée si l'on suivait le précédent créé à la septième session et discutait les rapports des commissions économiques régionales en séance plénière aussitôt après l'examen du point 9 (Développement économique des régions insuffisamment développées), pour lequel certains d'entre eux tout au moins présentent une importance considérable. Il rappelle qu'à la septième session, le rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine a été facilement étudié en séance plénière. De même, dans les rapports qui sont aujourd'hui soumis au Conseil, il y a d'une façon générale très peu de projets de résolution qui semblent devoir appeler une étude détaillée en comité.

Il a donc officiellement proposé que les points 15, 16 et 17 — à savoir les rapports annuels de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et de la Commission économique pour l'Amérique latine — soient inscrits sur la liste des points à examiner d'abord en séance plénière.

M. P. C. CHANG (Chine) appuie la proposition du représentant du Chili.

Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition du représentant du Chili.

En réponse à M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique), le PRÉSIDENT explique que le Comité de l'ordre du jour a estimé que le point 47 (Calendrier des conférences pour 1950), qui pose des problèmes de coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, devait être renvoyé au comité de coordination. En ce qui concerne le point 31 (Rapport du Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies), l'opinion du Comité a été divisée, mais la majorité des représentants a estimé que ce point, lui aussi, devait être renvoyé à un comité avant d'être examiné en séance plénière.

M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) n'insistera pas pour que l'on adopte son point de vue; à moins que d'autres représentants ne désirent l'appuyer, encore qu'il n'ait pas trouvé très convaincantes les explications fournies par le Président, particulièrement en ce qui concerne le point 47. On aurait pu déclarer pour la même raison que le rapport de la Commission des stupéfiants, qui met en jeu des questions sociales, doit être soumis au Comité social avant d'être étudié en séance plénière.

A son avis, il existe deux raisons principales qui justifieraient l'examen d'un point quelconque en séance plénière préalablement à toute autre procédure: ou bien il s'agit d'une question simple, et cette méthode permet d'éviter une double discussion, ou il s'agit d'une question complexe et d'une importance considérable, et dans ce cas tous les aspects du problème doivent être exposés en séance plénière avant d'être soumis à l'examen détaillé d'un comité.

Le PRÉSIDENT déclare que le Comité de l'ordre du jour a tenu compte de ce que les notes soumises par les délégations de la France, du Royaume-Uni et de la Nouvelle-Zélande (E/C.3/25, E/C.3/23) et E/C.3/21 proposent que le point 47 soit renvoyé immédiatement à un comité, et de ce que les notes des délégations de la France et

dom delegations that item 31 should also be referred direct to a committee.

Mr. P. C. CHANG (China) suggested that item 32 (Report of the Secretary-General on the United Nations Appeal for Children) should not be separated from item 31, and that both should be discussed initially in plenary.

The PRESIDENT pointed out that the report of the Secretary-General on the United Nations Appeal for Children (E/1346) related to the liquidation of the 1948 Appeal, and no longer had any connexion with the report of the United Nations International Children's Emergency Fund (E/1406). In considering the latter item, the Committee had borne in mind that, while it had been sitting, a meeting of the Fund had still been in progress in Paris, and it might therefore be anticipated that the Fund's report would be highly detailed, and would not lend itself to discussion in plenary.

Mr. SUTCH (New Zealand) agreed with the President that there was no reason why items 31 and 32 should necessarily be treated in the same way. The International Children's Emergency Fund's report would deal with questions of interest to the Social Commission, to the World Health Organization and, to a certain degree, to the Food and Agriculture Organization. He agreed, therefore, that it would be reasonable to refer it to the Social Committee, where the reports of those bodies would also be considered.

Mr. P. C. CHANG (China) stated that, in view of the New Zealand representative's explanation, he would not insist on item 31 being examined first in plenary.

He suggested, however, that consideration in plenary of item 32 (Report of the Secretary-General on the United Nations Appeal for Children) should be deferred until the report of the Social Committee relating to its examination of item 31 had been received, so that the two items might be considered together by the Council.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) asked why it was proposed to refer item 25 [Trade Union Rights (Freedom of Association)] to the Social Committee, whereas item 23 (Survey of forced labour and measures for its abolition) would be considered initially in plenary. Even if the two items had not been considered jointly at the last session of the Council, they had, at any rate, been considered consecutively.

The PRESIDENT explained that in all the four notes submitted by delegations and considered by the Agenda Committee it had been suggested that item 23 should be considered first in plenary. No other suggestions had been received, and the Agenda Committee had naturally been influenced by that unanimity of opinion.

The notes had shown equal division on the question of whether item 25 should be considered first in plenary or referred to a committee. In the event, the Agenda Committee had decided that it should be referred to the Social Committee.

du Royaume-Uni proposent que le point 31 soit lui aussi renvoyé à un comité sans examen préalable en séance plénière.

M. P. C. CHANG (Chine) suggère que le point 32 (Rapport du Secrétaire général sur l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance) ne soit pas séparé du point 31, et que l'un et l'autre soient discutés en séance plénière préalablement à toute autre procédure.

Le PRÉSIDENT fait observer que le rapport du Secrétaire général sur l'Appel de l'Organisation des Nations Unies en faveur de l'enfance (E/1346) concerne la liquidation de l'Appel de 1948 et n'a plus aucun lien avec le rapport du Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies (E/1406). Dans l'étude de ce dernier point, le Comité n'a pas perdu de vue que, tandis qu'il siégeait, une réunion du Fonds se déroulait encore à Paris et que l'on pouvait donc s'attendre que le rapport du Fonds soit extrêmement détaillé et ne se prête pas à une discussion en séance plénière.

M. SUTCH (Nouvelle-Zélande) reconnaît avec le Président qu'il n'y a pas de raison pour que les points 31 et 32 soient nécessairement traités de la même façon. Le rapport du Fonds international de secours à l'enfance traitera de questions qui intéressent la Commission des questions sociales, l'Organisation mondiale de la santé et, à un certain degré, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Il reconnaît donc qu'il sera raisonnable de le soumettre au Comité social, où les rapports de ces organismes seront également étudiés.

M. P. C. CHANG (Chine) déclare qu'après avoir entendu les explications du représentant de la Nouvelle-Zélande, il n'insistera pas pour que le point 31 soit examiné d'abord en séance plénière.

Il suggère toutefois que l'étude en séance plénière du point 32 (Rapport du Secrétaire général sur l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance) soit ajournée jusqu'au moment où le Conseil sera saisi du rapport du Comité social consacré à son examen du point 31, afin que les deux points puissent être étudiés conjointement par le Conseil.

M. SANTA CRUZ (Chili) demande pourquoi il est proposé de soumettre le point 25 [Droits des syndicats (liberté d'association)] au Comité social, tandis que le point 23 (Enquête sur le travail forcé et étude des mesures tendant à l'abolir) sera étudié d'abord en séance plénière ; même si ces deux points n'ont pas été étudiés conjointement au cours de la dernière session du Conseil, ils ont tout au moins été étudiés l'un après l'autre.

Le PRÉSIDENT explique que, dans chacune des quatre notes présentées par les délégations et étudiées par le Comité de l'ordre du jour, il a été proposé que le point 23 soit étudié d'abord en séance plénière. Aucune autre proposition n'ayant été reçue, le Comité de l'ordre du jour a tout naturellement été influencé par une telle unanimousité d'opinion.

Les voix se sont partagées également à propos de ces notes et sur la question de savoir si le point 25 devait être étudié d'abord en séance plénière ou soumis à un comité. En l'occurrence, le Comité de l'ordre du jour a décidé qu'il serait soumis au Comité social.

The Council unanimously endorsed the Agenda Committee's recommendation that the items set out on pages 5 and 6 of document E/1372 should be initially considered in plenary without prior reference to a committee, subject to the addition to the list of items 15, 16 and 17 and to the deletion therefrom of items 2 and 3, consideration of which it had been decided to postpone until the next session.

The PRESIDENT pointed out that in the remainder of section 8 of the Agenda Committee's report (E/1372, page 6), although no specific recommendations were made, certain suggestions considered by the Committee were set out to provide a basis for discussion for the Council.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) understood that the suggestion which had been considered by the Agenda Committee in connexion with item 33 was that an *ad hoc*, and not a standing, committee should be set up.

While he had no objection in principle to an *ad hoc* committee being set up to examine item 9, he felt that it would be preferable to refer the item to the Economic Committee. The smaller delegations would not be able to send representatives to all the committees that had been proposed, although his own delegation would be able to cover an *ad hoc* committee.

The PRESIDENT stated that, in his personal view, item 9 should be discussed initially in plenary and subsequently referred to the Economic Committee.

There was a vast amount of documentation on item 33 ; it dealt, moreover, with a highly important and complex problem. It had been suggested in the note submitted by the United States delegation (E/C.3/19) that a small committee of four or five members should be set up to examine the documentation and to report back to the Council. He considered that because of the co-ordination aspects which it presented, the item should be referred to the co-ordination committee, which might itself set up a small sub-committee to consider the item in detail.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) agreed that, provided the co-ordination committee did not have to deal with any other items than those the Agenda Committee had recommended should be referred to it, it would be in a position to take item 33.

Item 9 was of vast importance. It covered at least three points of major significance : the report on technical assistance for economic development (E/1335), which was the first concrete programme of that kind ever to be elaborated ; the report prepared by the Secretary-General in fulfilment of General Assembly resolutions 198 (III) and 200 (III) and Council resolution 180 (VIII) on measures devised to promote economic development (E/1327/Add.1) ; and the Secretary-General's report on methods of financing the economic development of under-developed countries (E/1333).

The importance of those questions fully warranted the setting up of a special committee. He pointed out that delegations would wish to know whether item 9 would be referred to an *ad hoc*

Le Conseil adopte, à l'unanimité, la recommandation du Comité de l'ordre du jour tendant à examiner d'abord en séance plénière, sans renvoi préalable à un comité, les points énoncés aux pages 5 et 6 du document E/1372, sous réserve de l'addition à la liste des points 15, 16 et 17 et du retrait des points 2 et 3, dont il a déjà été décidé de reporter l'examen à la prochaine session.

Le PRÉSIDENT fait remarquer que, bien qu'aucune recommandation spéciale n'ait été faite dans le reste de la section 8 du rapport du Comité de l'ordre du jour (E/1372, page 6), certaines propositions examinées par le Comité ont été formulées à l'effet d'offrir au Conseil une base de discussion.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) croit comprendre que la proposition examinée par le Comité de l'ordre du jour à propos du point 33 était qu'un comité spécial et non un comité permanent fût créé.

Bien qu'il n'ait aucune objection de principe à la création d'un comité spécial chargé d'examiner le point 9, il a l'impression qu'il serait préférable de renvoyer ce point à l'examen du Comité économique. Les délégations les moins nombreuses ne seront pas en mesure d'envoyer de représentants à tous les comités dont la création a été proposée, bien que sa propre délégation puisse se faire représenter à un comité spécial.

Le PRÉSIDENT déclare qu'à son avis, le point 9 doit d'abord être discuté en séance plénière et renvoyé par la suite au Comité économique.

Il existe à propos du point 33 une documentation considérable ; de plus, ce point soulève un problème extrêmement important et extrêmement complexe. Dans la note présentée par la délégation des Etats-Unis (E/C.3/19), il a été suggéré qu'un comité restreint de quatre à cinq membres fût créé pour examiner cette documentation et faire rapport au Conseil. Il estime que, puisqu'il touche à des questions de coordination, ce point doit être renvoyé au comité de coordination, qui pourrait lui-même créer un sous-comité restreint chargé d'étudier le point en détail.

M. SANTA CRUZ (Chili) estime, lui aussi, que, si le comité de coordination n'a pas à s'occuper d'autres points que ceux qui doivent lui être renvoyés, selon la recommandation du Comité de l'ordre du jour, le comité de coordination sera en mesure d'examiner le point 33.

Le point 9 a une importance considérable. Il touche au moins trois questions d'importance majeure : le rapport sur l'assistance technique en vue du développement économique (E/1335), qui constitue le premier programme concret de la sorte qui ait jamais été élaboré ; le rapport préparé par le Secrétaire général en exécution des résolutions 198 (III) et 200 (III) de l'Assemblée générale et de la résolution 180 (VIII) du Conseil sur les mesures instituées pour favoriser le développement économique (E/1327/Add.1) ; enfin, le rapport du Secrétaire général sur les méthodes de financement du développement économique des pays insuffisamment développés (E/1333).

L'importance de ces questions justifie pleinement la création d'un comité spécial. M. Santa Cruz fait remarquer que les délégations seraient heureuses de savoir si le point 9 sera renvoyé à un comité

committee before they could decide whether they wished to be represented on the co-ordination committee.

He therefore formally proposed the establishment of an *ad hoc* committee to consider item 9 of the agenda.

The meeting rose at 1 p.m.

spécial avant qu'elles ne décident si elles désirent se faire représenter au comité de coordination.

Aussi propose-t-il officiellement la création d'un comité spécial chargé d'étudier le point 9 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.